|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA.E.3 |
| Numéro de poste Sysper: | 427788 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jean-Paul Heerschap, Chef de Secteur Emploi  jean-paul.heerschap@ec.europa.eu  3e trimestre 2025  2 années (prolongeable)  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler : 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de la DG INTPA est de contribuer au développement durable, à l’éradication de la pauvreté, à la paix et à la protection des droits de l’homme, par le biais de partenariats internationaux qui défendent et promeuvent les valeurs et les intérêts européens. La Direction E soutient une économie au service des citoyens.

L’unité INTPA.E.3 est en charge de la mobilisation du secteur privé et de l’emploi. Nous sommes un centre d’expertise pour :

• la mobilisation du secteur privé pour contribuer, dans les pays partenaires de INTPA, à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre du Global Gateway.

• l’emploi, les droits et les normes de travail, y compris la conduite responsable des entreprises et le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

L’unité comprend actuellement une quinzaine de personnes dotées d’un large éventail d’expertise et d’expérience, organisées en 2 secteurs : Emploi et Mobilisation du secteur privé. L’END sera rattaché à l’équipe Emploi.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'END soutiendra la section Emploi sur les normes de travail et le travail décent, le travail des enfants et force, et la promotion de l'emploi conformément aux politiques de l'UE. L'END contribuera à la dimension travail de la conduite responsable des entreprises et le devoir de vigilance. Sous la supervision d'un fonctionnaire, l'END fournira une expertise pour gérer les programmes de coopération de l'unité, contribuera à l'analyse et à l'élaboration des politiques et conseillera les délégations de l'UE sur la politique et la mise en œuvre.

Les travaux comprennent notamment les actions sur le travail des enfants et la participation de la Commission à l'Alliance 8.7, le suivi du dispositif SOCIEUX+ qui mobilise le soutien entre pairs entre les fonctionnaires de l'UE et leurs homologues des pays partenaires sur la politique de l'emploi, et les travaux sur les indicateurs d'emploi et l'évaluation de l'impact sur l'emploi. L'END fournira un soutien à d'autres thématiques de la section, notamment le devoir de vigilance et la conduite responsable des entreprises.

L'END aidera également à suivre la coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) au sein de la DG INTPA, ce qui comprend le suivi de la Conférence internationale du travail et des processus de gouvernance connexes ainsi que du système international de surveillance des normes du travail.

Des travaux sont menés avec d’autres unités d’INTPA ainsi qu’avec d’autres DG, notamment la DG Emploi.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat ayant une formation en économie (du travail) et/ou en droit (du travail) international/européen et/ou en relations internationales.

La personne que nous cherchons à recruter doit avoir de bonnes capacités d'analyse et de rédaction, un sens du détail sans perdre de vue la situation dans son ensemble. L'engagement auprès des parties prenantes internes et externes et la présentation à un large type de publics feront partie du travail. La capacité à traduire des problèmes complexes en messages clairs et en mesures de soutien concrètes est considérée comme un atout. Le titulaire du poste contribuera à d'autres champs de travail de l'équipe, notamment en matière de conduite responsable des entreprises.

Le candidat doit être bien organisé et être parfaitement capable d'effectuer plusieurs tâches à la fois. Il/elle doit avoir d'excellentes compétences interpersonnelles et de communication et être capable d'entretenir des relations cordiales avec les nombreux collègues avec lesquels il/elle traitera au sein de la DG, de la Commission, des délégations de l'UE et du SEAE, en offrant aide et assistance chaque fois que possible, tout en garantissant une prestation de services rapide et de qualité. Il/elle devra être capable d'utiliser un ordinateur et avoir un sens aigu de l'initiative et de l'éthique du travail, ainsi qu'une capacité avérée à travailler en équipe.

Le poste exige un haut niveau d'initiative et de responsabilité. Il implique de travailler dans un environnement sous pression avec des délais serrés.

Le candidat retenu devra être parfaitement capable de travailler en anglais (à l'oral et à l'écrit). Une bonne connaissance de la langue française est un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)